



[www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)

**COUR D'APPEL DE METZ**  
**Tribunal de grande instance de Sarreguemines**

**Communiqué de presse**

Par jugement du 30 juin 2017, le tribunal de grande instance de Sarreguemines a condamné Charbonnages de France, établissement public industriel et commercial en liquidation, à payer à la commune de Rosbruck la somme totale de **5 907 619,71€** en réparation des dommages subis par cette dernière à la suite d'affaissements miniers.

Se fondant notamment sur des rapports d'expertise et les constatations directes effectuées lors d'un transport sur les lieux, le tribunal a, en premier lieu, déterminé le montant de l'indemnisation due au titre des **préjudices matériels**, à savoir :

- les dégâts affectant plusieurs bâtiments communaux ainsi que le réseau d'assainissement, le coût de l'intervention d'un maître d'œuvre pour les travaux de remise en état étant aussi retenu ;
- un préjudice fiscal faisant suite à la constatation de la destruction de 75 maisons et une baisse démographique supérieure de 22 % aux communes avoisinantes ;
- le coût des travaux conservatoires effectués sur les immeubles après les affaissements ;
- un préjudice locatif correspondant à des logements, achetés par la commune et mis en location pour compenser l'absence d'initiative privée sur le marché locatif, moyennant des loyers inférieurs au prix moyen dans le village.

Le tribunal a, en second lieu, reconnu l'existence d'un **préjudice immatériel** caractérisé par la dégradation de l'image de la commune associée à celle de l'effondrement des bâtiments et indemnisé à hauteur de 100 000 €.

Le tribunal de grande instance de Sarreguemines a condamné Charbonnages de France à payer la somme de 5 907 619,71€ avec intérêts au taux légal à compter du jugement et exécution provisoire à hauteur de 3 millions d'euros, ce dernier montant devant donc être réglé indépendamment de l'éventuelle introduction d'un appel par Charbonnages de France.

contact presse :

Alain Burkic, secrétaire général de la première présidence, cour d'appel de Metz  
[Alain.burkic@justice.fr](mailto:Alain.burkic@justice.fr) 03 87 56 76 41 et 03 87 56 76 23